

**COMPTE RENDU COMPLET  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune de **GRAND LAVIERS**  
Séance du **28 SEPTEMBRE 2018**

DEPARTEMENT  
SOMME

Nombre de membres  
– en exercice : 10  
\_ Présents : 07  
\_ Pouvoirs : 0  
\_ Absents : 03  
dont excusés : 0  
\_ Votants : 06  
- abstentions : 0  
- contre : 0  
- pour : 07

L'an **deux mil dix huit**, et le **vingt huit Septembre** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

**Etaient Présents** : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, Mrs WARGNIER Armel, ROUFFE Régis, LETELLIER Serge, BOIS Jean-Jacques, COZETTE Frédéric, Mme COMPIEGNE Francine.

**Etaient Absents** : Mrs DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe, M COZETTE Frédéric, excusé

M BOIS Jean-Jacques est nommé secrétaire de séance.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la Commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- . de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- . que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- . que la redevance due au titre de 2018 soit fixée au taux maximum soit 203 € ;

**. TERRAIN SNCF :**

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a proposé à la SNCF de racheter le terrain cadastré A 415 sis au passage à niveau à côté du 3 Route du Crotoy.

La Direction Immobilière a émis un accord de principe, Monsieur le Maire a eu une réunion sur la sécurité liée aux abords du passage à niveau.

Nous attendons le prix de cession. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur l'achat. Il sera avisé du prix à sa réception.

Monsieur le Maire a rencontré la DDTM et la Communauté d'agglomération (CABS) pour un projet d'aménagement du carrefour de la RD 40. Une réunion publique sera organisée avant de décider de la suite à donner à ce futur projet.

### **TARIFS SALLE POLYVALENTE : :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 01/04/2016 fixant les tarifs de la salle polyvalente ; Il propose de discuter d'une hausse de prix pour les extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal instaure ces nouveaux tarifs pour la salle polyvalente :

\* 2 jours pour les habitants : 250 Euros + forfait de 20 € pour l'électricité. Sans changement.

La location de la salle polyvalente ne se fait que pour des week end (Samedi + dimanche). Les clés seront remises le vendredi à 17 H 00 et rendues le lundi pour midi (Sauf pour mariage où les clés seront remises le vendredi à 14 H00).

\* 2 jours pour les extérieurs : 380 Euros + forfait de 20 € pour l'électricité.

La location de la salle polyvalente ne se fait que pour des week end (Samedi + dimanche). Les clés seront remises le vendredi à 17 H 00 et rendues le lundi pour midi (Sauf pour mariage où les clés seront remises le vendredi à 14 H00).

\* Location d'une journée sans prise de repas (exposition-vente ou réunion) : 200 € + forfait de 10 € pour l'électricité (de 8 H à 21 H)

\* Location avec prise de repas en semaine (pour les habitants de Grand Lavier) : 200 € + l'électricité (de 8 h à 21 H)

\* deuil ou enterrement des habitants et leurs descendants qui seront inhumées sur la commune : gratuit

\* deuil ou enterrement de personnes autres (simple café sans repas) : 80 €

\* suppression des locations pour vin d'honneur

\* Pour les associations communales qui louent la salle polyvalente pour des manifestations ouvertes au public les 2 premières sont gratuites, puis à compter de la troisième il sera avisé d'un tarif, en concertation avec les Présidents d'association.

Dans le cas où le nettoyage n'est pas effectué comme prévu (voir chapitre nettoyage) et quelque soit le locataire (entreprise, personnes du village ou extérieurs) un forfait de nettoyage de 60 € sera exigé.

M Letellier propose de mettre en place un tarif pour les résidents du village qui se marient sur la Commune. Ceci est à réfléchir.

### **QUESTIONS DIVERSES**

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de La Ligue contre le Cancer remerciant la Commune de sa subvention 2018 de 100 €.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Il demande à chacun de compléter le planning de permanence du bureau de vote.

. Monsieur le Maire avise l'assemble que l'opération brioches aura lieu le samedi 6 octobre 2018.

L'an dernier, cette opération a permis de récolter la somme de 485.42 € soit un bénéfice de 331.42 € au profit de l'Adapei de la Somme.

A ladite date beaucoup de personnes étant en vacances, Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention communale de 300 €.

Il avait été inscrit au budget la somme de 100 €. Donc une décision modificative est prise pour ajouter 200 €. A la clôture du CCAS, il avait été transféré à la Commune un excédent de 452.57 €.

L'opération brioches étant une œuvre sociale, une part de cet excédent financera donc cette subvention communale.

. Monsieur le Maire présente l'offre de contrat de maintenance pour les 2 panneaux clignotants de priorité à droite pour un coût annuel de 390 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette offre.

. Monsieur le Maire présente le coût des jouets de Noël et le nombre d'enfants qui augmentent. Il demande si l'on maintient le bon d'achat de 20 € aux enfants de 0 à 11 ans compte tenu du nombre qui augmente. Le Conseil Municipal décide de maintenir 20 € par enfant.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté d'agglomération Baie de Somme nous demandant de nommer un référent santé.

Mme COMPIEGNE Francine est nommée référent santé.

. Monsieur le Maire présente l'offre de balayage de la Communauté d'agglomération pour la voirie communale :

- pour 4 passages par an : le prix du km serait de 44.44 € HT par passage.

En avril, un balayage avait été effectué, pour 3 heures cela nous avait coûté 226.80 € TTC. Ce point sera rediscuté.

. Monsieur le Maire propose pour le 11 novembre de maintenir la cérémonie le matin.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée de demandes de la Fédération de chasse :

- limiter la vitesse à 30 Rue de Touvent juste après le stade. Le Conseil accepte mais il est de demander que les agents de la Fédération ralentissent dans le village.
- L'accord de mettre un panneau indiquant la Réserve au niveau du stade. Le Conseil accepte.

. Monsieur le Maire signale que des habitants Route de Crotoy ont constaté une recrudescence de rats ; un mot sera mis dans le bulletin pour rappeler la mise à disposition de raticide en Mairie.

. M Letellier signale que les trottoirs de l'ancien lotissement sont à remettre en émulsion. Monsieur le Maire contactera la CABS.